

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 JUIIN 2018**

**COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR EURE**

L'an deux mil dix-huit le 26 juin à 19h30 par convocation en date du 20 juin 2018, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine GOIMBAULT, Maire de Saint-Georges-sur-Eure.

**Etaient présents :**

Mme Christine GOIMBAULT, M. Didier GAILLARD, Mme Jacqueline CHAUVEAU, M. Christian JAMINAIS, Mme Françoise MAILLY, M. Jacky GAULLIER, Mme Danielle DUMONT, M. Jacky BOURGOGNE, Mme Evelyne ARNOULT, M. Patrick BLIN, Mme Laurence LOCHET, Mme Gaëlle BARBOT, M. Xavier ROBERT

**Absents ou excusés :**

M. Bernard FERROL (pouvoir à M. BLIN), M. Joël NOUVEAU (pouvoir à Mme ARNOULT), Mme Joëlle BAUDE (pouvoir à M. BOURGOGNE), Mme Nadège BAZIN, M. Jérôme CHARDON

**Secrétaire de séance :** M. Xavier ROBERT

**1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 15 MAI 2018**

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 15 mai 2018. Le compte-rendu du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité

**2. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

néant

**3. AMENAGEMENT DOLMONT : LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE**

Le projet de lotissement dans le quartier de Dolmont correspond à une opération d'aménagement au titre de l'article L.300 – 1 du Code de l'Urbanisme.

Il s'inscrit pleinement dans l'intérêt général des orientations fixées au niveau communal et supra communal par l'offre de logements individuels et collectifs en vue de répondre à un besoin de logements sociaux et d'habitat diversifié dans les zones identifiées à urbaniser.

L'opération consiste en la mise en œuvre des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) intégré au PLU. Elle constitue une opération d'intérêt général eu égard aux prescriptions du PADD du PLU, du SCOT et du PLH de la Métropole.

Elle se développe sur des terrains actuellement non urbanisés qui ne présentent pas d'enjeux environnementaux. Elle génère des impacts réduits sur la propriété privée, au regard de la maîtrise foncière d'ores et déjà réalisée, et, au vu de la nature du terrain non bâti restant à acquérir.

Le projet du quartier de Dolmont prend en compte les enjeux sociaux démographiques et urbanistiques identifiés par la collectivité publique à l'échelle supra communale (SCOT et PLH) et communale (PADD du PLU de la commune de Saint-Georges-sur-Eure).

Ce projet permettra de concevoir un nouveau quartier intégré au tissu urbain mitoyen qui proposera une mixité urbaine et sociale dans son offre résidentielle. Il permettra également l'extension de la surface commerciale voisine nécessaire à la pérennisation de cette activité.

L'acquisition foncière de la parcelle AA128 est nécessaire pour réaliser l'opération d'aménagement d'ensemble, ainsi le concessionnaire poursuit l'acquisition par voie amiable et à défaut d'accord avec le propriétaire, l'acquisition pourra être réalisée le cas échéant par voie d'expropriation.

Au vu du constat de l'insertion du projet dans son environnement et de l'importance de cette opération :

- Pour la poursuite du développement cohérent du tissu urbain de la commune de Saint-Georges-sur-Eure,
- Et les avantages escomptés par une offre de logements diversifiée, dont une partie en logements sociaux

Le Conseil Municipal est sollicité pour demander à Madame La Préfète d'Eure-et-Loir :

- Un arrêté d'ouverture d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire,
- La déclaration d'utilité publique, au profit de la SAEDEL concessionnaire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, pour les travaux et acquisitions nécessaires à l'aménagement du Quartier de Dolmont.
- La cessibilité des parcelles au profit de la SAEDEL afin de poursuivre le cas échéant la procédure d'expropriation.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet du quartier de Dolmont est composé conformément à l'article R.112-4 du code de l'expropriation, et comprend :

- La notice explicative,
- Le plan de situation et plan du périmètre de la DUP,
- Le plan général des travaux,
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants,
- L'appréciation sommaire des dépenses.

Le dossier d'enquête parcellaire, composé conformément à l'article R.131-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et comprend :

- La liste des propriétaires - Etat parcellaire.
- Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments

Le Conseil, après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver les dossiers d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'enquête parcellaire relatifs au Quartier de Dolmont sur la commune de Saint-Georges-sur-Eure sur l'ensemble des terrains délimités par le plan joint en annexe et représentant une superficie de près de 2,1 hectares,
- Demande à Madame La Préfète d'Eure-et-Loir d'ouvrir les enquêtes publiques conjointes, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire pour le quartier de Dolmont,
- Demande à ce que la SAEDEL soit autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par expropriation les terrains inclus dans ce périmètre,
- Requier à l'issue de l'enquête publique le prononcé des arrêtés correspondants, déclaration d'utilité et cessibilité des parcelles au bénéfice du concessionnaire la SAEDEL,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

#### **4. AMENAGEMENT DOLMONT ET ERRIAUX II : DÉSIGNATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE**

Mme le Maire rappelle que le Conseil municipal a lancé 2 opérations d'aménagement pour le quartier de Dolmont et l'extension du lotissement sur le secteur désigné Erriaux II ; ces opérations entrent à présent dans leur phase pré opérationnelle et opérationnelle et il y a donc lieu de désigner le comité de pilotage qui sera chargé du suivi de la mission du concessionnaire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne comme suit les membres du comité de pilotage « Aménagement des quartiers Dolmont et Erriaux II » :

- Mme Christine GOIMBAULT,
- Mme Jacqueline CHAUVEAU,
- M. Christian JAMINAIS,
- Mme Françoise MAILLY,
- M. Jacky GAULLIER,
- M. Jacky BOURGOGNE,
- Mme Evelyne ARNOULT,
- M. Xavier ROBERT

#### **5. FINANCES : ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Mme le Maire informe le Conseil que Mme la Trésorière nous a transmis une demande d'admission en non valeur représentant des créances irrécouvrables pour les années 1986 à 1990. Toutes les poursuites étant négatives, la Trésorière propose au Conseil d'admettre les sommes dues en non valeur pour un montant de 274,08€. Les crédits sont prévus au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'admettre en non valeur la somme de 274,08€.

## **6. DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES**

Mme le Maire informe le Conseil que, depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telles que la loi informatique et libertés en France, unifie la protection des données et facilitera la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'UE.

Une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Son rôle sera de :

- Informer et conseiller l'organisme (responsable de traitement, sous-traitants, employés) ;
- Réaliser l'inventaire et la cartographie des données de l'organisme et de leurs traitements (qui, quoi, pourquoi, où, jusqu'à quand, comment) ;
- Conseiller, accompagner à la gestion du registre de traitements des données personnelles ;
- Contrôler et veiller au respect du règlement et du droit national en termes de protection des personnes physiques et de droit d'accès ;
- Piloter la conformité en continu et identifier les actions à mener au regard des risques sur les droits et libertés des personnes ;
- Concevoir des actions de sensibilisation ;
- Conseiller l'organisme sur la réalisation d'études d'impact sur la protection des données et la vie privée, et en vérifier l'exécution ;
- Coopérer avec la CNIL, autorité de contrôle ;

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour avoir exercé ces missions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la désignation d'un Délégué à la protection des données (DPD) et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces relatives à cette nomination.

## **7. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION CENTRE AÉRÉ**

Mme le Maire informe le Conseil municipal que pour la constitution des équipes des services périscolaires pour la rentrée prochaine, il a été nécessaire de solliciter l'association Centre aéré du Val de l'Eure pour la mise à disposition d'un animateur sur la pause méridienne moyennant remboursement des frais de personnel.

Le Conseil, après avoir pris connaissance de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité autorise Mme Le Maire ou son représentant à la signer ainsi que ces avenants éventuels.

## **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Compte tenu du nombre prévisionnel d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2018/2019, il est nécessaire de renouveler des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation et un emploi dans le grade d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler les postes suivants :

- un poste à 6 heures 6 minutes annualisées (pause méridienne)
- un poste à 10 heures 45 minutes annualisées (garderie, pause méridienne)
- un poste à 24 heures 30 minutes annualisées (garderie, ATSEM 4e classe)
- un poste à 20 heures 30 minutes annualisées (pause méridienne, entretien des bâtiments)

## **9. INFORMATIONS DIVERSES**

Mme le Maire fait le point sur l'avancement des travaux pour la création d'un gîte touristique communal. La commission travaux s'est réunie pour attribuer les premiers marchés de travaux :

- lot 1 : démolition / reprise du mur de clôture : société BINARD, pour un montant de 28 631, 56 €HT
- lot 4 : couverture : société BINARD pour un montant de 2 022, 50 € HT
- lot 6 : plomberie : société HRP pour un montant de 13 556, 55 € HT
- lot 7 : électricité : société LTE pour un montant de 1 889, 50 € HT

Les lots électricité et plomberie débuteront en juillet, la démolition du bâtiment central et la reconstruction du mur de clôture sur rue sont prévues pour démarrer fin août.

Les autres lots de travaux seront attribués par la suite.

Mme Mailly informe de la mise à jour des effectifs inscrits pour la rentrée prochaine :

- 151 élèves en élémentaire
- 97 élèves en maternelle

Elle rappelle que la chorale des écoles aura lieu le 3 juillet 2018.

Au titre des projets d'école, la maternelle récupère les cartouches d'imprimante jet d'encre usagées, pour aider au financement de la coopérative scolaire.

A la rentrée la collecte sera étendue aux vieux stylos et feutres usagés.

## **10. INFORMATIONS DIVERSES**

Prochain conseil municipal : jeudi 6 septembre 2018 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

-----

**Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 26 juin 2018 :**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</b>
18/18	AMENAGEMENT DU QUARTIER DE DOLMONT LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE	28/06/2018
19/18	AMENAGEMENT DES QUARTIERS DOLMONT ET ERRIAUX II CONSTITUTION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE	28/06/2018
20/18	ADMISSION EN NON VALEUR	28/06/2018
21/18	REGLEMENT EUROPEEN GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (RGPD) DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA PROTECTION DE DONNEES (DPD)	28/06/2018
22/18	CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL POUR LES SERVICES PERISCOLAIRES	28/06/2018
23/18	RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	28/06/2018